



FOIRE AUX QUESTIONS

Mémoires ordinaires

Réponses aux questions les plus fréquentes – sur le projet, sur les partenariats, sur les enregistrements.

Cette foire aux questions rassemble les interrogations qui reviennent le plus souvent, organisées en trois sections selon votre situation : vous découvrez le projet, vous représentez une structure partenaire potentielle, ou vous êtes pressenti pour témoigner – ou proche d'une personne enregistrée. Pour toute question non couverte ici, un email à bonjour@memoiresordinaires.org reçoit une réponse argumentée.

SECTION 1

Sur le projet en général

Qui porte le projet ?

Le projet est porté seul par Bertrand Massat, depuis Toulouse. C'est une démarche bénévole, non commerciale. Aucune structure commerciale n'est associée au projet ; une association loi 1901 sera créée à terme pour assurer sa pérennité au-delà de son porteur initial.

Quels récits sont recueillis ?

Des récits de vie de personnes ordinaires – celles dont on ne parle pas dans les livres d'histoire. Le corpus est structuré en huit familles de voix : terre et mer, industrie, service public et soin, migrations, vies en marge des archives, artisanat et commerce, sphère domestique et familiale, création et expression. Le projet ne vise pas la performance ou l'exploit narratif. Une vie ordinaire, racontée simplement, est exactement ce qu'il cherche.

À quel rythme les portraits sont-ils produits ?

Un portrait par mois environ, choisi avec soin et en cohérence avec l'équilibre du corpus. Ce rythme volontairement contenu privilégie la qualité et la profondeur sur le volume.

Sous quelle licence les portraits sont-ils diffusés ?

Sous licence Creative Commons CC BY-NC 4.0, qui autorise la libre diffusion, le partage, la citation et l'analyse, à condition de mentionner la source et de ne pas faire d'usage commercial. Personne ne peut vendre les portraits.

Où sont hébergés les enregistrements ?

Les fichiers audio, transcriptions et métadonnées sont hébergés en Europe, chez Infomaniak (kDrive), un hébergeur conforme au RGPD. Le projet est entièrement conforme au règlement européen 2016/679, y compris pour les données sensibles relevant de l'article 9.

SECTION 2

Pour les structures partenaires

Que demande-t-on à une structure partenaire ?

Trois formes d'engagement sont possibles, indépendantes ou cumulables. *Orienter* : signaler les voix qui méritent d'être recueillies dans son champ d'action. *Accompagner* : rendre la rencontre possible (local, hébergement, défraiement). *Soutenir* : faire durer le fonds (soutien financier, conservation partagée, relais de visibilité). L'orientation seule reste précieuse – aucune des trois modalités n'est obligatoire.

Est-ce que cela engage financièrement la structure ?

Non. Aucun engagement financier n'est demandé à une structure partenaire. Le projet est non commercial et ne sollicite pas de cofinancement. Si une structure souhaite, de sa propre initiative, contribuer aux frais matériels (déplacement, hébergement, matériel), c'est accueilli avec gratitude – mais ce n'est jamais une condition du partenariat.

Comment le partenariat est-il formalisé ?

Selon la profondeur de l'engagement. Pour une orientation simple, un échange par email suffit. Pour une coopération plus structurante (mise à disposition de locaux, conservation partagée, accès chercheurs), une convention type courte est proposée. Aucune clause abusive, aucune obligation de volume, droit de retrait permanent.

Comment la structure est-elle mentionnée ?

Sobrement. Le nom de la structure apparaît dans la fiche descriptive de chaque épisode qu'elle a contribué à orienter, et dans les remerciements du site. Aucune communication commerciale, aucune publicité tapageuse n'est faite sur son nom. Le partenariat reste discret par principe.

Pour les personnes enregistrées et leurs proches

Comment se passe une rencontre ?

L'enregistrement se déroule là où la personne se sent à l'aise – chez elle, dans un lieu familial, dans un local mis à disposition. Un petit micro de qualité professionnelle est posé sur une table, sans matériel envahissant. La rencontre dure ce qu'elle doit durer, souvent une heure ou deux, avec des pauses libres. Aucune question n'est obligatoire ; les silences font partie du récit. Avant l'enregistrement, le formulaire de consentement est rempli ensemble – il pose le socle de la participation, l'entrée du portrait dans le fonds public, et les choix qui restent ceux de la personne : prénom réel ou d'emprunt, transcription, transmission aux institutions.

La personne enregistrée peut-elle revenir sur son accord ?

Oui, à tout moment, sans avoir à se justifier. Le droit de retrait est total ou partiel, et il est permanent. Une demande de retrait est effective sous 30 jours. Le consentement se donne en deux temps : une signature avant l'enregistrement, puis une écoute du montage final, à laquelle la personne peut s'opposer sans se justifier. Rien n'est diffusé sans cette validation.

Que devient le témoignage après le décès de la personne ?

Il demeure dans le fonds, tel que convenu lors de la signature du consentement – c'est la raison d'être du projet : que la voix reste, et traverse le temps. De son vivant, la personne peut à tout moment exercer son droit de retrait. Après le décès, la volonté qu'elle a exprimée en signant prévaut sur celle de ses proches ; ceux-ci peuvent signaler un passage qui poserait une difficulté, et il sera examiné avec attention.

Comment ses proches peuvent-ils écouter le portrait plus tard ?

Une copie audio est toujours remise à la personne enregistrée – elle peut la partager librement avec sa famille. Pour les portraits diffusés publiquement, ils restent accessibles sur memoiresordinaires.org sans inscription ni frais. Pour les portraits archivés mais non diffusés publiquement, l'accès reste possible aux proches sur demande, dans les conditions convenues avec la personne de son vivant.

* * *

Une question qui n'apparaît pas ici ?

Bertrand Massat – Porteur du projet

bonjour@memoiresordinaires.org · memoiresordinaires.org

Le formulaire de consentement et son document explicatif sont consultables librement sur le site, à la section « L'accord de diffusion, en accès libre ».

CC BY-NC 4.0 · Hébergement européen · RGPD UE 2016/679 · Juin 2026